

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Délibération n°2024.04.56 B

**Direction des ressources humaines : attribution d'une subvention à
l'Amicale des donneurs de sang pour 2024**

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 mars 2024**

Secrétaire de Séance: Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **23**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

François ELIE à Gérard DESAPHY, Jean REVEREAULT à Thierry HUREAU,

Excusé(s):

Jean-Jacques FOURNIE, François NEBOUT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024_04_56B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

**DELIBERATION
N°2024.04.56 B**

Rapporteur : Eric BIOJOUT

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG POUR 2024

Pilier : 9 Une agglomération qui développe et prend soin de ses ressources au service des politiques communautaires et des citoyens
Ambition : 902-9 Mobilisation des services communautaires
Enjeux : 90206-9 Piloter la masse salariale

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 3 : santé et bien être
ODD 4 : éducation de qualité

Le budget primitif 2024 de la direction des ressources humaines prévoit l'attribution d'une subvention à l'amicale des donneurs de sang, selon le tableau ci-dessous :

Nom de l'association bénéficiaire	Inscription BP 2023	Inscription BP 2024	Objectifs/projets soutenus
Amicale des donneurs de sang du personnel	1 500 €	1 500 €	Organiser des opérations de don du sang auprès du personnel communautaire

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé à titre personnel ou familial par ces versements.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention de 1 500 € à l'amicale des donneurs de sang du personnel communautaire pour l'année 2024.

**Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0**

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024_04_56B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024